



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Gestion du Patrimoine

Tél. 04 94 36 36 74

**DECISION MUNICIPALE N° 2024/137/A.J.**

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

## DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des **choses** pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que par convention du 26 novembre 2022, l'Office Public de l'Habitat « TOULON HABITAT MEDITERRANEE », a loué à la Ville de TOULON des locaux situés à TOULON (Var), rue Octave Teissier, HLM Rodeilhac, entrée 5, en vue d'accueillir la « Maison de Tous de Rodeilhac ».

Considérant la demande de la Ville de TOULON auprès de l'Office Public de l'Habitat « TOULON HABITAT MEDITERRANEE », d'occuper un local dédié, dans cette « Maison de Tous » à titre de permanence hebdomadaire.

## **DECIDE**

DE CONCLURE avec l'Office Public de l'Habitat « TOULON HABITAT MEDITERRANEE », dont le siège social est à TOULON (VAR) Avenue Franklin Roosevelt, « Le Saint Matthieu », représenté par sa Directrice Générale, Madame Christel MONDOLONI, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable, d'un local de 10 m<sup>2</sup>, dans les locaux de la « Maison de Tous de Rodeilhac ». Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 18 OCT. 2024

Transmis au contrôle de Légalité le 18 OCT. 2024

Publié le 18 OCT. 2024

Pour le Maire de Toulon  
Geneviève LEVY  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2024/137/AJ - Conclusion avec l'Office Public de l'Habitat ' TOULON HABITAT MEDITERRANEE ', dont le siège social est à TOULON (VAR) Avenue Franklin Roosevelt, ' Le Saint Matthieu ', représenté par sa Directrice Générale, Madame Christel MONDOLONI, d'une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable, d'un local de 10 m<sup>2</sup>, dans les locaux de la ' Maison de Tous de Rodeilhac '.

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/10/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/10/2024

---

**Numéro de l'acte :** DECI2024137AJ ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20241018-DECI2024137AJ-AR

---

**Date de décision :** 18/10/2024

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations